

CR 2006/15

**International Court
of Justice**

THE HAGUE

**Cour internationale
de Justice**

LA HAYE

YEAR 2006

Public sitting

held on Friday 10 March 2006, at 10 a.m., at the Peace Palace,

President Higgins presiding,

*in the case concerning the Application of the Convention on the Prevention and Punishment
of the Crime of Genocide (Bosnia and Herzegovina v. Serbia and Montenegro)*

VERBATIM RECORD

ANNÉE 2006

Audience publique

tenue le vendredi 10 mars 2006, à 10 heures, au Palais de la Paix,

sous la présidence de Mme Higgins, président,

*en l'affaire relative à l'Application de la convention pour la prévention et la répression du
crime de génocide (Bosnie-Herzégovine c. Serbie-et-Monténégro)*

COMPTE RENDU

Present: President Higgins
Vice-President Al-Khasawneh
Judges Ranjeva
Shi
Koroma
Parra-Aranguren
Owada
Simma
Tomka
Abraham
Keith
Sepúlveda
Bennouna
Skotnikov
Judges *ad hoc* Ahmed Mahiou
Milenko Kreća

Registrar Couvreur

Présents : Mme Higgins, président
M. Al-Khasawneh, vice-président
MM. Ranjeva
Shi
Koroma
Parra-Aranguren
Owada
Simma
Tomka
Abraham
Keith
Sepúlveda
Bennouna
Skotnikov, juges
MM. Ahmed Mahiou,
Milenko Kreća, juges *ad hoc*

M. Couvreur, greffier

The Government of Bosnia and Herzegovina is represented by:

Mr. Sakib Softić,

as Agent;

Mr. Phon van den Biesen, Attorney at Law, Amsterdam,

as Deputy Agent;

Mr. Alain Pellet, Professor at the University of Paris X-Nanterre, Member and former Chairman of the International Law Commission of the United Nations,

Mr. Thomas M. Franck, Professor of Law Emeritus, New York University School of Law,

Ms Brigitte Stern, Professor at the University of Paris I,

Mr. Luigi Condorelli, Professor at the Faculty of Law of the University of Florence,

Ms Magda Karagiannakis, B.Ec, LL.B, LL.M., Barrister at Law, Melbourne, Australia,

Ms Joanna Korner, Q.C., Barrister at Law, London,

Ms Laura Dauban, LL.B (Hons),

as Counsel and Advocates;

Mr. Morten Torkildsen, BSc, MSc, Torkildsen Granskin og Rådgivning, Norway,

as Expert Counsel and Advocate;

H.E. Mr. Fuad Šabeta, Ambassador of Bosnia and Herzegovina to the Kingdom of the Netherlands,

Mr. Wim Muller, LL.M, M.A.,

Mr. Mauro Barelli, LL.M (University of Bristol),

Mr. Ermin Sarajlija, LL.M,

Mr. Amir Bajrić, LL.M,

Ms Amra Mehmedić, LL.M,

Mr. Antoine Ollivier, Temporary Lecturer and Research Assistant, University of Paris X-Nanterre,

Le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine est représenté par :

M. Sakib Softić,

comme agent;

M. Phon van den Biesen, avocat, Amsterdam,

comme agent adjoint;

M. Alain Pellet, professeur à l'Université de Paris X-Nanterre, membre et ancien président de la Commission du droit international des Nations Unies,

M. Thomas M. Franck, professeur émérite à la faculté de droit de l'Université de New York,

Mme Brigitte Stern, professeur à l'Université de Paris I,

M. Luigi Condorelli, professeur à la faculté de droit de l'Université de Florence,

Mme Magda Karagiannakis, B.Ec., LL.B., LL.M., *Barrister at Law*, Melbourne (Australie),

Mme Joanna Korner, Q.C., *Barrister at Law*, Londres,

Mme Laura Dauban, LL.B. (Hons),

comme conseils et avocats;

M. Morten Torkildsen, BSc., MSc., Torkildsen Granskin og Rådgivning, Norvège,

comme conseil-expert et avocat;

S. Exc. M. Fuad Šabeta, ambassadeur de Bosnie-Herzégovine auprès du Royaume des Pays-Bas,

M. Wim Muller, LL.M., M.A.,

M. Mauro Barelli, LL.M. (Université de Bristol),

M. Ermin Sarajlija, LL.M.,

M. Amir Bajrić, LL.M.,

Mme Amra Mehmedić, LL.M.,

M. Antoine Ollivier, attaché temporaire d'enseignement et de recherche à l'Université de Paris X-Nanterre,

Ms Isabelle Moulier, Research Student in International Law, University of Paris I,

Mr. Paolo Palchetti, Associate Professor at the University of Macerata (Italy),

as Counsel.

The Government of Serbia and Montenegro is represented by:

Mr. Radoslav Stojanović, S.J.D., Head of the Law Council of the Ministry of Foreign Affairs of Serbia and Montenegro, Professor at the Belgrade University School of Law,

as Agent;

Mr. Saša Obradović, First Counsellor of the Embassy of Serbia and Montenegro in the Kingdom of the Netherlands,

Mr. Vladimir Cvetković, Second Secretary of the Embassy of Serbia and Montenegro in the Kingdom of the Netherlands,

as Co-Agents;

Mr. Tibor Varady, S.J.D. (Harvard), Professor of Law at the Central European University, Budapest and Emory University, Atlanta,

Mr. Ian Brownlie, C.B.E., Q.C., F.B.A., Member of the International Law Commission, member of the English Bar, Distinguished Fellow of the All Souls College, Oxford,

Mr. Xavier de Roux, Master in law, avocat à la cour, Paris,

Ms Nataša Fauveau-Ivanović, avocat à la cour, Paris and member of the Council of the International Criminal Bar,

Mr. Andreas Zimmermann, LL.M. (Harvard), Professor of Law at the University of Kiel, Director of the Walther-Schücking Institute,

Mr. Vladimir Djerić, LL.M. (Michigan), Attorney at Law, Mikijelj, Janković & Bogdanović, Belgrade, and President of the International Law Association of Serbia and Montenegro,

Mr. Igor Olujić, Attorney at Law, Belgrade,

as Counsel and Advocates;

Ms Sanja Djajić, S.J.D., Associate Professor at the Novi Sad University School of Law,

Ms Ivana Mroz, LL.M. (Minneapolis),

Mr. Svetislav Rabrenović, Expert-associate at the Office of the Prosecutor for War Crimes of the Republic of Serbia,

Mme Isabelle Moulier, doctorante en droit international à l'Université de Paris I,

M. Paolo Palchetti, professeur associé à l'Université de Macerata (Italie),

comme conseils.

Le Gouvernement de la Serbie-et-Monténégro est représenté par :

M. Radoslav Stojanović, S.J.D., chef du conseil juridique du ministère des affaires étrangères de la Serbie-et-Monténégro, professeur à la faculté de droit de l'Université de Belgrade,

comme agent;

M. Saša Obradović, premier conseiller à l'ambassade de Serbie-et-Monténégro au Royaume des Pays-Bas,

M. Vladimir Cvetković, deuxième secrétaire à l'ambassade de Serbie-et-Monténégro au Royaume des Pays-Bas,

comme coagents;

M. Tibor Varady, S.J.D. (Harvard), professeur de droit à l'Université d'Europe centrale de Budapest et à l'Université Emory d'Atlanta,

M. Ian Brownlie, C.B.E., Q.C., F.B.A., membre de la Commission du droit international, membre du barreau d'Angleterre, *Distinguished Fellow* au All Souls College, Oxford,

M. Xavier de Roux, maîtrise de droit, avocat à la cour, Paris,

Mme Nataša Fauveau-Ivanović, avocat à la cour, Paris, et membre du conseil du barreau pénal international,

M. Andreas Zimmermann, LL.M. (Harvard), professeur de droit à l'Université de Kiel, directeur de l'Institut Walther-Schücking,

M. Vladimir Djerić, LL.M. (Michigan), avocat, cabinet Mikijelj, Janković & Bogdanović, Belgrade, et président de l'association de droit international de la Serbie-et-Monténégro,

M. Igor Olujić, avocat, Belgrade,

comme conseils et avocats;

Mme Sanja Djajić, S.J.D, professeur associé à la faculté de droit de l'Université de Novi Sad,

Mme Ivana Mroz, LL.M. (Minneapolis),

M. Svetislav Rabrenović, expert-associé au bureau du procureur pour les crimes de guerre de la République de Serbie,

Mr. Aleksandar Djurdjić, LL.M., First Secretary at the Ministry of Foreign Affairs of Serbia and Montenegro,

Mr. Miloš Jastrebić, Second Secretary at the Ministry of Foreign Affairs of Serbia and Montenegro,

Mr. Christian J. Tams, LL.M. PhD. (Cambridge), Walther-Schücking Institute, University of Kiel,

Ms Dina Dobrkovic, LL.B.,

as Assistants.

M. Aleksandar Djurdjić, LL.M., premier secrétaire au ministère des affaires étrangères de la Serbie-et-Monténégro,

M. Miloš Jastrebić, deuxième secrétaire au ministère des affaires étrangères de la Serbie-et-Monténégro,

M. Christian J. Tams, LL.M., PhD. (Cambridge), Institut Walther-Schücking, Université de Kiel,

Mme Dina Dobrkovic, LL.B.,

comme assistants.

The PRESIDENT: Please be seated. Professor Stojanović, you have the floor.

M. STOJANOVIĆ : Merci, Madame le président, Messieurs les juges de la Cour. Je continuerai ma plaidoirie avec une analyse de la préparation de guerre et l'armement de la population en Bosnie-Herzégovine.

Troisième partie

La préparation de guerre et l'armement de la population

113. En automne 1991, la guerre en Croatie touchait à sa fin. Le Conseil de sécurité des Nations Unies a qualifié par sa résolution 713 du 25 septembre 1991 (adoptée en application du chapitre 7 de la Charte des Nations Unies) le conflit en Croatie comme une menace directe pour la paix et la sécurité internationales. Cette résolution a introduit l'embargo sur l'importation des armes en Yougoslavie. Le Conseil de sécurité a donné le mandat à Cyrus Vance afin de servir d'intermédiaire dans les négociations concernant le cessez-le-feu. De plus, les forces du maintien de la paix des Nations Unies (UNPROFOR) ont été formées. Elles devaient séparer les deux côtés en conflit sur les frontières que leurs forces militaires respectives tenaient à ce moment.

114. Lorsque le Parlement de Bosnie-Herzégovine a adopté le 15 octobre 1991 le mémorandum sur la souveraineté et l'indépendance de la Bosnie-Herzégovine, la situation est devenue tendue. Les délégués des parties serbes ont quitté la session du parlement et deux représentants serbes de la présidence de la Bosnie-Herzégovine ont voté contre le mémorandum. Quelques jours plus tard, les délégués serbes qui avaient quitté le Parlement de Bosnie-Herzégovine ont formé un parlement séparé en annonçant un plébiscite pour que les citoyens puissent se prononcer sur la question de rester ou non dans la Yougoslavie. Ce plébiscite a été annoncé pour les 9 et 10 novembre 1991.

115. Le 22 décembre 1991, le parti serbe, le SDS a proposé une transformation globale de la Bosnie-Herzégovine selon laquelle celle-ci serait devenue une confédération de trois communautés ethniques, avec trois parlements. Pendant les conversations engagées entre les trois parties le parti serbe SDS a proposé la préservation de la Bosnie-Herzégovine dans le cadre de la Fédération yougoslave. Lorsque le parti serbe s'est rendu compte que les deux autres partis étaient opposés à

cette idée, le parti serbe a abandonné cette idée et était prêt à respecter les souhaits des représentants musulmans et croates et, à ces fins, à desserrer les liens avec la Yougoslavie ou à s'en séparer complètement. Dans l'intérêt de la paix, le parti serbe était prêt à accepter que la Bosnie-Herzégovine devienne une confédération dotée de trois parlements pour les trois communautés ethniques fonctionnant sur la base du respect mutuel. Cette confédération aurait également certaines fonctions communes grâce auxquelles la Bosnie-Herzégovine pourrait devenir un trait d'union entre la Croatie et la Yougoslavie. Ainsi trois entités complémentaires ou au moins neutres les unes par rapport aux autres auraient été créées en Bosnie-Herzégovine (exceptions préliminaires, annexe, p. 457-458, juin 1995).

116. Cette proposition était complètement opposée à la position des partis musulman et croate qui soutenaient la Bosnie-Herzégovine unique et indépendante.

117. La proposition susvisée du parti serbe démontre qu'en mi-décembre 1991 aucun projet de guerre n'existait chez les Serbes. L'entretien de Nikola Koljevic, vice-président du parti serbe avec Franjo Tudjman, président du parti croate, tenu à Zagreb le 8 janvier 1992, confirme cette thèse. Lors de la réunion, Nikola Koljevic a proposé la transformation de la Bosnie-Herzégovine en «une communauté de trois entités liées par un contrat confédéral». En même temps, Koljevic a proposé les liens du type confédéral entre l'entité croate en Bosnie-Herzégovine et la Croatie, d'un côté, et entre l'entité serbe en Bosnie-Herzégovine et la Serbie, de l'autre côté (les sténogrammes sur la division de la Bosnie, *op. cit.*, p. 143).

118. Une autre tentative de résolution pacifique du conflit politique en Bosnie-Herzégovine a eu lieu une semaine après le référendum en Bosnie-Herzégovine. Le médiateur de l'Union européenne, José Cutiliero, a invité le 18 mars 1992 les représentants des trois parties nationales à des négociations à Lisbonne. Pendant ces négociations les trois parties se sont mises d'accord sur l'intangibilité des frontières de la Bosnie-Herzégovine en décidant de remettre la question de la souveraineté pour plus tard. Toutes les trois parties étaient d'accord que la Bosnie-Herzégovine était une république composée de trois peuples constitutifs dont chacun a droit à l'autodétermination. La Bosnie-Herzégovine aurait dû être divisée en cantons sur la base ethnique selon la carte créée sur le fondement du compromis atteint par la Communauté

européenne. Une semaine après avoir accepté l'accord de Lisbonne, M. Izetbegovic l'a rejeté. (S.L. Woodward, *op. cit.*, p. 196).

119. Le référendum du 29 février 1992, tenu sans la participation du peuple serbe, était la base de la reconnaissance internationale de la Bosnie-Herzégovine, intervenue le 6 avril 1992. Pour être valable, le référendum en Bosnie-Herzégovine aurait dû (selon l'opinion de la commission d'arbitrage de Badinter), montrer que les trois peuples constitutifs de la Bosnie-Herzégovine étaient, en majorité, pour l'indépendance de la Bosnie-Herzégovine. Seul, un tel référendum aurait été conforme à la Constitution de la Bosnie-Herzégovine. Après le référendum, tenu sans la participation serbe, l'Union européenne a reconnu la Bosnie-Herzégovine comme un Etat indépendant le 6 avril 1992. Le référendum et la reconnaissance indiquaient clairement que le conflit militaire, ayant pour objet le contrôle des territoires en Bosnie-Herzégovine, était imminent (J. P. Maury, *op. cit.*, p. 276).

120. Après la reconnaissance de la Bosnie-Herzégovine, le peuple serbe vivant dans ce pays a été réduit au statut d'une minorité nationale dans son propre pays dans lequel il existait et vivait depuis des siècles en tant que l'un des trois peuples constitutifs. D'ailleurs, la commission d'arbitrage de Robert Badinter déclarait dans son rapport du 11 janvier 1992 :

«Que les populations serbes de Bosnie-Herzégovine et de Croatie ont le droit de bénéficier de tout droit reconnu aux minorités et aux groupes ethniques par le droit international et par les dispositions du projet de convention de la conférence pour la paix en Yougoslavie du 4 novembre 1991 que les Républiques de Bosnie-Herzégovine et de Croatie se sont engagées à mettre en œuvre.»

121. Il est difficile d'imaginer la situation dans laquelle un peuple devient une minorité nationale dans son propre Etat. Et pourtant c'est le destin du peuple serbe en Bosnie-Herzégovine. Raisonnablement, l'on ne peut nier que dans ce cas-là ce peuple ait eu le sentiment d'une grande déception et d'un échec historique. Cet échec aurait pu être accepté, mais son acceptation aurait signifié la disparition du peuple serbe en Bosnie-Herzégovine. Le problème était né lorsque l'inacceptation de l'échec résulte en une résistance. C'est ce que les Serbes en Bosnie-Herzégovine ont fait car ils n'ont pas accepté la défaite.

122. Le changement du statut des Serbes, du peuple constitutif, en une minorité nationale signifiait pour eux la perte de leur identité collective. La conséquence en était la création des

frontières entre les entités serbe, croate et musulmane. La lutte pour «le territoire» est pour les Serbes la lutte pour la préservation de leur identité.

123. Il en était de même en Croatie où les Serbes étaient transformés par la nouvelle Constitution croate de 1990 en minorité nationale, alors que jusqu'à ce moment-là ils étaient le peuple constitutif de la Croatie tout comme les Croates, car la Croatie était auparavant la République des Croates et des Serbes vivant sur le territoire de la Croatie. Face à l'échec dans leur tentative de garder leur territoire historique en Croatie où ils vivaient depuis des siècles et où ils avaient même eu une position particulière reconnue par la monarchie austro-hongroise, les Serbes se sont résignés et ont abandonné leurs propriétés, leurs terres, leur identité et leur histoire en quittant la Croatie. Ils se sont enfuis en Serbie (plus de deux cent mille de Krajina expulsés lors de l'opération la «Tempête» sont venus en Serbie en août 1995) en espérant qu'ils allaient y retrouver leur identité collective.

La résistance contre la guerre en Serbie

124. Dès que la guerre en Yougoslavie a éclaté en 1991, les partis d'opposition en Serbie avaient la possibilité de se confronter à la politique nationaliste du régime de Milosevic. Les partis d'opposition insistaient sur le fait qu'il fallait maintenir la Yougoslavie de manière pacifique. Cependant, étant donné que le régime lui aussi prétendait qu'il était pour la maintenance de la Yougoslavie, il était difficile pour l'opposition de s'opposer radicalement au régime dans la lutte politique intérieure. Comme l'opposition était contre le recours à la force pour maintenir la Yougoslavie, l'argumentation politique de l'opposition s'affaiblissait dans sa confrontation au régime. La proclamation de l'indépendance de la Croatie et de la Slovénie et la séparation de ces deux républiques de la Yougoslavie a contribué à l'affaiblissement de la lutte contre le régime en Serbie. Etant donné que le maintien de la Yougoslavie était la meilleure solution pour les Serbes en vue d'accomplir le but de créer leur Etat national, une question se posait aussi bien au peuple serbe qu'au peuple croate : Que se passerait-il si plus de deux millions de Serbes et plusieurs centaines de milliers de Croates restaient en dehors de leurs Etats mères (dans le cas où la Yougoslavie se désintégrerait) ?

125. Après les élections qui ont eu lieu en Serbie en décembre 1990, gagnées par le parti au pouvoir, le parti socialiste, avec 42,5 % de votes, l'opposition dirigée par le mouvement de renouveau serbe, accompagné du parti démocratique et d'un certain nombre de partis moins importants, a organisé des manifestations massives le 9 mars 1991. Ces manifestations ont eu lieu au centre de Belgrade. Environ cent mille citoyens y participaient. La principale revendication de l'opposition concernait les amendements à la Constitution serbe de 1990 qui devraient être adoptés après les élections législatives. L'opposition insistait aussi sur la libération des médias (notamment de la télévision nationale) du monopole du régime. Les manifestations se sont terminées par un conflit des manifestants avec la police, cette dernière ayant agi d'une manière féroce sur les citoyens qui manifestaient. Le même jour au soir, le régime a fait venir des chars dans les boulevards de Belgrade.

126. Une fois que les conflits militaires en Yougoslavie ont éclaté (Plitvice, le 30 mars 1991), les différents partis serbes menés par le parti démocratique de Belgrade ont essayé de convaincre les Serbes révoltés en Croatie de négocier. En même temps, en Serbie, l'opposition intensifie la campagne pour la résolution pacifique de la crise yougoslave. Cette campagne a touché un grand nombre de villes et villages partout en Serbie, dans lesquels les meetings de l'opposition attiraient de plus en plus de citoyens, qui étaient contre la guerre.

127. Le 30 juin 1991, le parti démocrate et son groupe parlementaire au Parlement serbe ont adressé une invitation à tous les chefs des groupes parlementaires en Yougoslavie d'organiser une conférence ayant comme but la solution pacifique de la crise yougoslave. Il est important de souligner que trente-deux des trente-six groupes parlementaires invités ont accepté cette invitation.

128. Cette conférence a eu lieu les 21 et 22 août 1991 à Sarajevo. Dr Dragoljub Micunovic, président du parti démocratique de Belgrade, a prononcé son discours d'ouverture. Il a exposé un plan visant à trouver une solution pacifique de la crise en Yougoslavie en décrivant la procédure et les techniques des négociations. La conférence a abouti à l'acceptation du document «Appel à la paix», déclarant que :

«Nous en appelons à la raison, au nom de la vie. La paix ne peut être créée que par les gens prêts à dialoguer, à vivre les uns à côté des autres et à travailler les uns avec les autres. Nous, les parlementaires de toutes les républiques yougoslaves ici, à Sarajevo, nous avons commencé des discussions à ce sujet.»

129. Une autre réunion aurait dû être organisée le 6 septembre de la même année, à Sarajevo aussi (comme la suite de la première conférence). Tous les partis politiques auraient dû y exposer leurs propositions pour la résolution de la crise yougoslave. Cependant, cette conférence n'a pas réussi car les principaux acteurs de la guerre, qui a déjà commencé en Croatie, n'y sont pas venus. Le parti démocratique a lancé, en forme écrite, son projet de la structure politique et constitutionnelle de la Yougoslavie, mais il n'y avait pas de discussion, car personne d'autre n'avait ses propres propositions. Les délégations de Zagreb et de Ljubljana ne sont pas venues, de sorte que cette conférence s'est terminée le même jour avec l'adoption du document final dans lequel cette fois-ci on appelait les parties en conflit en Croatie à respecter l'accord sur le cessez-le-feu et à résoudre le conflit de manière pacifique.

130. L'atmosphère contre la guerre a gagné le terrain en Serbie, alors que l'opposition approfondissait son conflit avec le régime. Dans leurs activités diverses, la plupart des partis d'opposition avaient encore comme but politique le maintien de la Yougoslavie.

L'échec de la mobilisation en Serbie en automne 1991

131. Les 14 et 15 septembre 1991, l'armée nationale yougoslave a proclamé la deuxième phase de la mobilisation en raison des combats en Croatie et comme réponse à l'attaque générale des forces croates contre les casernes de l'armée nationale yougoslave. L'état-major de l'armée nationale yougoslave a été très déçu lorsque les circonscriptions ont refusé de répondre à l'appel de mobilisation.

132. A mesure que la guerre se propageait en Croatie vers la fin du mois d'août 1991, l'armée yougoslave a continué à insister sur son rôle dans la séparation des côtés en conflit.

133. En même temps, en Croatie, l'armée nationale yougoslave était considérée de plus en plus comme une force serbe. Cette attitude a été aussi bien acceptée en Bosnie-Herzégovine où le gouvernement avait pris la décision qu'il ne fallait pas accepter l'appel à la mobilisation des instances militaires de l'armée yougoslave (CIA Balkan, Battlegrounds, Washington, 2002, V-1, p. 125).

134. Le refus de la mobilisation du Gouvernement de Bosnie-Herzégovine est intéressant. D'une certaine manière il était conforme à la situation en Serbie dans laquelle la mobilisation n'a

eu aucun succès. Lors de la session du Conseil suprême de la défense de la Yougoslavie, qui a eu lieu le 28 septembre 1991, l'on a pu constater que cent mille hommes convoqués à la mobilisation ne se sont pas présentés, cinquante mille ont quitté les troupes de l'armée yougoslave et quarante mille soldats ont refusé d'aller en guerre en Croatie. En somme, quelque deux cent mille hommes ont refusé de répondre à l'appel de mobilisation. La nationalité de ceux qui ont refusé de répondre à l'appel de mobilisation reflète la structure ethnique en Serbie : 70 % de Serbes et 30 % de minorité nationales.

135. L'armée yougoslave s'est trouvée dans la situation qui est une conséquence tout à fait normale de la désintégration d'un Etat : lorsqu'un Etat se désintègre, son armée se désintègre aussi. En fait, la décomposition de l'armée autorisait à l'Etat de se décomposer. De l'autre côté, la désintégration de l'armée n'est pas seulement une question politique, mais aussi une question sociale. En effet, un grand nombre de gens dont l'existence dépendait de leur service en armée se sont trouvés sans salaire, sans aucun moyen de vivre, sans logement et sans sécurité sociale et assurance-maladie. C'était notamment le cas dans les républiques qui ont proclamé leur indépendance, la Slovénie et la Croatie, où les officiers de l'armée nationale yougoslave étaient expulsés de leurs appartements et ne recevaient plus de revenus. Cela a provoqué les conflits dans le Gouvernement de la Yougoslavie qui formellement existait encore. Le ministère de la défense a exigé la mobilisation générale afin de pouvoir continuer les combats en Croatie (l'armée nationale yougoslave avait déjà quitté la Slovénie en été 1991). Dans cette phase, l'armée cherche les moyens afin de subsister (voir CIA, *op. cit.*, V-2, p. 175-177).

136. L'idée de l'armée nationale yougoslave consistant à maintenir la Yougoslavie avec la Croatie et la Slovénie est devenue contraire à la conception du Gouvernement politique de Serbie-et-Monténégro qui n'était plus intéressé à maintenir la Yougoslavie dès lors qu'il est devenu évident que ces deux républiques ne voulaient pas y rester. Ainsi la Bosnie-Herzégovine était le seul territoire en dehors de la Serbie-et-Monténégro où l'armée nationale yougoslave a survécu comme force militaire.

137. L'échec de la mobilisation des soldats de réserve en Serbie en automne 1991 a montré au Gouvernement politique serbe que l'atmosphère antimilitariste en Serbie était très prononcée. C'était effectivement la première fois dans l'histoire de la Serbie que la mobilisation pour la guerre

n'a pas eu de succès. Ce fait a empêché d'entreprendre des mesures violentes afin de prévenir la désintégration du pays.

138. Après les manifestations massives de l'opposition contre le régime, le régime en Serbie était en automne 1991 conscient que la mobilisation générale, suggérée par l'état-major militaire, pourrait provoquer les manifestations massives des Serbes et «political defeat for Milosevic's gouvernement» (CIA, *op. cit.*, V-2, p. 182).

139. La dernière tentative du ministère de la défense de prendre la décision politique concernant la mobilisation générale a été faite après la chute de Vukovar. En effet, il a proposé à la présidence de la Yougoslavie de prendre la décision de lancer une offensive contre Zagreb. C'est Milosevic lui-même qui a mis le veto à une telle opération (CIA, *op. cit.*, V-2, p. 182).

140. Madame le président, Messieurs les juges, cette courte analyse de la résistance en Serbie au recours à la force pendant la désintégration de la Yougoslavie démontre clairement que la Serbie-et-Monténégro ne pouvait être l'agresseur dans la guerre interethnique en Yougoslavie. Le conflit qui a éclaté n'était pas provoqué par l'agression car, si cela était vrai, cette guerre aurait été tout à fait différente.

141. La Serbie n'a pas effectué la mobilisation, cependant certains individus, d'ailleurs originaires de la Bosnie-Herzégovine ou de la Croatie (Šeselj, Bokan, Jovic), ont organisé, sans aucune participation de l'Etat, les unités volontaires. De la même manière, en 1941 en Serbie, occupée par les Allemands, des formations volontaires ont été créées pour aller en Bosnie afin de protéger le peuple serbe du génocide des oustachas. Par ailleurs, les unités volontaires de Croatie participaient dans la guerre en Bosnie auprès des Croates de Bosnie et les unités volontaires de certains pays musulmans se battaient auprès des Musulmans bosniaques.

La formation des organisations militaires en Bosnie-Herzégovine

142. Le conflit politique menait manifestement au conflit militaire. Les échecs des tentatives de résoudre à l'amiable et de manière pacifique la crise politique en Yougoslavie le démontrent bien. L'armement clandestin et l'organisation militaire chez tous les trois groupes ethniques en Bosnie-Herzégovine le confirment aussi.

143. Les intérêts des parties en conflit devenaient de plus en plus inconciliables : les Serbes en Bosnie-Herzégovine n'acceptaient pas la séparation de la Bosnie-Herzégovine de la Yougoslavie tandis que les Musulmans insistaient sur la Bosnie-Herzégovine souveraine, indépendante et unitaire. Il faut souligner le fait que ces intérêts n'étaient pas uniquement définis de la part de l'élite politique et intellectuelle de ces groupes ethniques mais ils étaient enracinés dans leur conscience nationale et politique. Ce fait est confirmé par les résultats des élections de novembre 1990, lorsque les partis politiques nationaux ont obtenu une grande majorité de votes. De même, il faut se rappeler que la grande majorité des Serbes ont boycotté le référendum sur l'indépendance de Bosnie-Herzégovine (mars 1992). Ce boycott massif n'a pu être provoqué par la campagne politique du parti démocrate serbe. Ce boycott est sans doute le résultat de ce que les Serbes considéraient comme leurs intérêts nationaux. Cette attitude des Serbes (l'attitude qui consistait à s'opposer à la séparation de la Bosnie-Herzégovine), accompagnée de la peur, les poussait à accepter les armes de toute provenance.

144. Il faut mentionner le fait qu'en Bosnie-Herzégovine, après la deuxième guerre mondiale, la plupart des maisons avaient des armes de trophée de la deuxième guerre mondiale. Cette tendance a été sans doute motivée par l'expérience de la deuxième guerre mondiale dans laquelle les Serbes non armés étaient une proie facile des O.

145. L'armée nationale yougoslave, composée des officiers de toutes les nationalités, devenait de plus en plus serbe. C'est un fait, mais un fait explicable. En effet, les officiers croates et musulmans ont quitté l'armée yougoslave afin de rejoindre les nouvelles forces armées créées sur les fondements ethniques. Nous pouvons dire la même chose pour les officiers slovènes qui ont rejoint la toute nouvelle armée slovène et pour les officiers macédoniens qui ont rejoint l'armée macédonienne fraîchement constituée. Donc, l'armée nationale yougoslave est devenue une armée serbe. Il faut dire que, même avant la guerre, la plupart des officiers de l'armée nationale yougoslave étaient d'origine serbe, mais il faut souligner que la plupart de ces officiers serbes étaient les Serbes de Bosnie. Deux raisons expliquaient cette situation : premièrement, l'armée nationale yougoslave a été créée par l'armée de Tito qui opérait pendant la deuxième guerre mondiale surtout en Bosnie-Herzégovine. Deuxièmement, les officiers de l'armée nationale yougoslave provenaient des régions pauvres de Bosnie-Herzégovine et de Croatie, les régions

peuplées majoritairement par les Serbes. Etant les communistes convaincus, ces Serbes choisissaient l'armée pour des raisons idéologiques, mais surtout pour des raisons économiques, car l'armée leur permettait une existence décente qu'ils pouvaient difficilement trouver sur leurs terres. Ce fait était très pertinent pour le processus de la transformation de l'armée nationale yougoslave en armée serbe en Bosnie-Herzégovine.

146. L'armée multiethnique qui au commencement de la guerre en Croatie et en Bosnie-Herzégovine défendait la Yougoslavie multiethnique comme l'armée nationale yougoslave est devenue une armée serbe par la composition de ses troupes et du corps d'officiers et, comme telle, elle s'est rangée auprès des Serbes dans la guerre en Bosnie-Herzégovine. En tant que telle, elle était dès le commencement de la guerre la cible privilégiée des attaques des formations militaires musulmanes et croates. Ces formations entouraient et attaquaient des casernes de l'armée nationale yougoslave en tuant partout en Bosnie-Herzégovine les conscrits, souvent âgés de dix-huit ans, qui ne faisaient que servir leur service militaire obligatoire.

147. Dans le livre de la CIA nous pouvons lire que

«From January through April 1992, the JNA in Bosnia had two priorities. The first was to work and support a peaceful settlement of the political differences among the three ethnic groups. The second, and more important, was to see that the Bosnian Serbs and their position in the republic were secure.» (CIA, *op. cit.*, V-1, p 128/2.)

148. Une fois la Bosnie-Herzégovine reconnue comme un Etat indépendant (le 6 avril 1992), la question du retrait de l'armée nationale yougoslave s'est posée devant le Gouvernement politique yougoslave. Il était clair que la pression internationale était très forte et que la Yougoslavie devrait retirer l'armée nationale yougoslave de Bosnie-Herzégovine. Le risque que ce retrait représentait pour les Serbes de Bosnie était évident. Cependant, la majorité des officiers et des soldats de cette armée étant d'origine serbe mais étant de Bosnie-Herzégovine, ne voulaient pas quitter leur pays qui est la Bosnie-Herzégovine. Ils avaient donc choisi de rester en Bosnie-Herzégovine auprès de leurs familles et de leurs foyers.

L'une des conséquences du retrait de l'armée aurait été une grande vague de réfugiés qui auraient immigré en Serbie-et-Monténégro. Si l'on ne comptait que les familles des officiers de l'armée nationale yougoslave il y aurait presque deux cent mille réfugiés. Tout cela était un grand souci pour le régime en Serbie et pour l'élite politique et sociale serbe car les petits groupes de

réfugiés arrivaient déjà de Croatie, mais également de Bosnie-Herzégovine en Serbie. Il faut souligner que parmi ces premiers groupes de réfugiés il y avait des familles croates et musulmanes et surtout des familles mixtes, des familles yougoslaves, qui cherchaient un abri en Serbie car ils craignaient la guerre et les persécutions en Bosnie-Herzégovine, mais aussi en Croatie.

149. En janvier, février et mars 1992, donc avant la reconnaissance internationale de Bosnie-Herzégovine, tous les officiers d'origine de Bosnie, les Croates, les Musulmans et les Serbes, qui le souhaitaient, étaient transférés en Bosnie-Herzégovine. En même temps tous les officiers originaires des autres régions de l'ex-Yougoslavie, qui servaient en Bosnie-Herzégovine, pouvaient être affectés ailleurs et notamment en Serbie ou au Monténégro. Finalement, c'était le cas, des militaires restés en Bosnie-Herzégovine étaient tous citoyens de la Bosnie-Herzégovine.

150. En même temps la force militaire de Republika Srpska devient de plus en plus solide (voir CIA, *op. cit.*, p. 129-130). Ainsi le 1^{er} avril 1992 la Republika Srpska avait soixante mille soldats dans le cadre de la défense territoriale. Ces soldats étaient sous le commandement des états-majors municipaux. Le ministère des affaires intérieures nouvellement formé en Republika Srpska (le 1^{er} avril 1992) disposait de quinze mille policiers. Le financement de ces troupes était à la charge du Gouvernement de la Republika Srpska. Plus tard, vers la fin 1993, le Parlement de la Republika Srpska a décidé de «transférer la responsabilité pour l'aide des unités de l'armée aux communes où elles étaient stationnées» (la session du Parlement de la Republika Srpska du 30-31 décembre 1993).

151. En même temps, l'armée nationale yougoslave (JNA) disposait de cent dix mille soldats et officiers (le 1^{er} avril 1992). Conformément au rapport de la CIA «These forces were equipped with an estimated 500 tanks, 400 field artillery piece over 100 mm; 48 multiple rocket launchers and 350, 120 mm mortars, some 40 light attack observation helicopters and 30 transport helicopters based in the republic.» (CIA, *op. cit.*, V-1, p 130-131.)

152. En somme, la force militaire des Serbes en Bosnie-Herzégovine, les militaires professionnels et les membres de la défense territoriale, disposait de cent quatre-vingt-cinq mille soldats. Après le retrait des Serbes et des Monténégrins nés en Serbie-et-Monténégro (il y en avait entre dix et quinze mille) les forces militaires de la Republika Srpska, ensemble avec les unités de la police, contenaient environ deux cent mille soldats.

La formation des forces militaires des Bosniaques

153. Il est compréhensible que dans l'évolution du conflit politique en Bosnie-Herzégovine (1990-1991) les Musulmans bosniaques voyaient aussi la possibilité de transformer le conflit politique en conflit militaire. A cette époque, l'armée nationale yougoslave (JNA) multiethnique existait toujours en Bosnie-Herzégovine avec l'ambition de maintenir une Yougoslavie multiethnique. En dépit de ce fait, le Gouvernement politique bosniaque a autorisé la création de l'organisation militaire à l'intérieur du parti de l'action démocratique (SDA), qui était le parti musulman à cette époque. La CIA rapporte que cette organisation militaire est connue sous le nom de la «ligue patriotique des peuples». Le 10 juin 1991, ce parti organisait la réunion des leaders musulmans les plus importants. Lors de cette réunion «le Conseil pour la défense nationale des Musulmans» a été formé afin d'organiser les préparatifs militaires opérés par la ligue patriotique. Tout cela avait comme but la réalisation et la défense de l'indépendance de la Bosnie-Herzégovine (C.I.A, *op. cit.*, V-1, p. 130).

154. Le service d'information de l'armée nationale yougoslave (JNA) a informé l'état-major général et la présidence yougoslave qu'une unité militaire spécialisée de cinquante mille hommes dont vingt-cinq mille étaient armés a été formée (C.I.A, *op. cit.*, V-1, p. 130).

155. Madame le président, Messieurs les juges, j'aimerais maintenant citer le discours d'Alija Izetbegovic, prononcé en 1997 :

- «In June 1991 the SDA Council for National Defense was formed. This meeting was attended by about 400 representatives of Bosnians from the entire territory of the former Yugoslavia, primarily from Bosnia-Herzegovina.
- In July 1991 the first military experts (e.g.: ex JNA officers) joined the Patriotic League and provided the first directives for the defense of Bosnia and Herzegovina.
- The first truck load of weaponry arrived in August 1991.
- The first military training began in September.
- The first Units were formed in October.
-
- In December the organizing of personnel and arming of reserve police units of the Bosnia-Herzegovina MUP (Ministry of Internal Affairs) began at the initiative and under the leadership of the Patriotic League.

- In January 1992 the first unit of the Patriotic League, an action that was carried out through the highest organs of Bosnia-Herzegovina.
- In February 1992, at the conference in Mehurici, orders for the staff of the Patriotic League of Bosnia-Herzegovina were defined and issued, and political directives on the principles of defense of Bosnia-Herzegovina were set out. The political goals were: defense of the territory, democracy, multi-ethnic community and human rights.
- In April 1991, after the decision by Bosnia-Herzegovina Presidency that the territorial defense of Bosnia-Herzegovina was the state defense structure, the three high-ranking Territorial Defense officers, who were appointed then joined the command of the Patriotic League of Bosnia-Herzegovina and began commanding the existing structure of the Patriotic League...
- At the beginning of the War the Patriotic League of Bosnia-Herzegovina had around 30000 armed volunteers arranged in units, with an established corps area and commanders. Prior to the war, the Patriotic League, had well developed logistical systems. That system remained the back bone of logistics for the Army of Bosnia-Herzegovina until the end of the war, thanks to SDA state policy and the solidarity of friendly countries in the Islamic world...
- If it were not for the Patriotic League of Bosnia-Herzegovina, that would not have been possible. It was the first army of our defense: for it emerged the Army of the republic of Bosnia-Herzegovina...» (CIA; *op. cit.*, V-1, p. 132-133.)

156. Lorsque la guerre en Bosnie-Herzégovine a éclaté, il y avait déjà neuf commandes des forces armées des Musulmans bosniaques régionales (Sarajevo, Doboj, Cazin, Prijedor, Livno, Mostar et Sandzak (une région en Serbie peuplée en majorité par les Musulmans). Il est important de souligner que le commandant en chef de l'armée bosniaque était Sefer Halilovic, un ancien haut officier de l'armée nationale yougoslave, d'origine de Serbie (Sandzak). Ces neuf régions étaient divisées en cent trois états-majors municipaux (CIA, *op. cit.*, V-1, p. 132).

157. Etant donné que cette organisation contenait uniquement la population musulmane dans les régions et municipalités mentionnées, les conflits militaires ont été déclenchés par les irruptions des forces militaires serbes dans ces bases militaires des Musulmans. C'était un conflit initial avant que des conflits entre les unités militaires plus grandes ne se soient produits. Ces conflits ont déclenché les déplacements ethniques. S'agissant des territoires sous le contrôle serbe, il est certain que le but était d'expulser la population qui constituait la base de la force militaire de la partie opposée. Cependant, c'est l'objectif de tout conflit armé et, comme tel, il était l'objectif de toutes les parties dans la guerre en Bosnie-Herzégovine sur les territoires qu'elles contrôlaient. En dehors du déplacement ethnique forcé, on ne peut négliger les conséquences des luttes militaires et

le contexte de guerre qui produisent en soi l'exode massif des populations. Un tel exode a eu lieu de la Bosnie-Herzégovine, mais également de la Serbie-et-Monténégro qui subissait les conséquences économiques de cette guerre.

158. Les opérations de guerre ont commencé par des conflits locaux entre des villages et des villes ce qui a causé un grand nombre de victimes au début de la guerre déjà. Les premières unités engagées dans les combats étaient des unités locales créées uniquement sur la base ethnique. La responsabilité pour les victimes, bien entendu, était attribuée au groupe ethnique ennemi. Dans les guerres interethniques la différence entre les civils et les militaires n'existe pas. C'est une caractéristique de toutes les guerres civiles et des révolutions. Il est connu que dans les guerres de ce type les haines se réveillent en devenant une base pour la vengeance, ce qui intensifie la violence. Tous se battent contre tous, les voisins contre les voisins, les villages contre les villages. C'est la raison pour laquelle les guerres civiles sont toujours plus atroces que les guerres internationales dans lesquelles le conflit est fondé sur le conflit des forces militaires et les victimes civiles sont considérées comme un dommage collatéral. Bien évidemment, les guerres internationales totales, surtout après l'éclatement de la deuxième guerre mondiale, ont largement effacé cette différence entre les victimes des armées et les victimes civiles. La population civile est devenue au XX^e siècle la première victime des conflits armés.

L'armement des Croates en Bosnie-Herzégovine

159. Vers la fin de 1991, le parti croate de droite (le parti nationaliste extrémiste croate) a commencé à former en Croatie et dans les régions de Bosnie-Herzégovine, peuplées en majorité par les Croates (Herzégovine occidentale), les unités paramilitaires (les forces de la défense croate connues sous le nom de HOS). L'état-major principal a été formé à Ljubusko (Herzégovine de l'ouest) le 3 janvier 1992, mais les forces armées croates (HOS) étaient toujours dirigées de Zagreb, la capitale de la Croatie. Le commandant de la défense de Vukovar, Mile Dedakovic (qui était un ex-officier de l'armée nationale yougoslave), était nommé commandant de ces forces armées croates. En mars 1992, les forces armées croates disposaient de cinq mille soldats armés (CIA, *op. cit.*, V-1, p. 133).

160. En dehors des forces armées croates formées par le parti de droite, la communauté démocratique croate HDZ (parti politique croate au pouvoir en Croatie), sous la présidence du président croate Franjo Tudjman, a fondé en janvier 1992 le Conseil croate de la défense — HVO (qui avait un soutien direct de l'armée de la République croate — HV). Le Conseil croate de la défense montrait ouvertement qu'il était pour la division de la Bosnie-Herzégovine si bien qu'il n'avait pas de liens importants avec les organisations politiques et militaires musulmanes. La rivalité entre le Conseil croate de la défense (HVO) et les forces armées croates (HOS) était très prononcée, de sorte qu'elle s'est terminée par l'assassinat d'un des commandants des forces armées croates (HOS) le 9 août 1992. A partir de ce moment-là, le Conseil croate de la défense (HVO) a joué le rôle le plus important parmi les Croates en Bosnie-Herzégovine.

161. Le Conseil croate de la défense a été fondé au début de janvier 1992, quoique HDZ (parti croate de Tudjman) ait déjà commencé à organiser des groupes paramilitaires vers la fin de l'été 1991 (CIA, *op. cit.*, v-1, p. 134).

162. Dans le livre de la CIA déjà cité est écrit :

«With Zagreb's intensive assistance — and with the example of 1991 Croatian war to motivate local populations to organize and arm themselves — the HVO units would surface within days of the Bosnian war's beginning, complete with officers, staffs, organization and weapons. Organized and directed from Zagreb, the HVO in 1992 was for all practical purposes a subordinated command of the Croatian Army (HV), directed by HV general Janko Bobetko through former HV officers resigned to the HVO. The HVO relationship went well beyond the deployment of allied HV units fighting alongside HVO forces in Bosnia. Not only were HVO and HV forces operating under joined command but the HVO main staff was itself and HV forward command force, established on the 16th of April in Grude at Tudjman's direction. Bobetko personally selected the first HVO commander, former Croatian army Colonel Milivoj Petkovic, and Petkovic's newly established head-quarters was simultaneously also an HV command post both officially and in practice. During the entire Bosnian war — but especially during the first several months, the HVO's chain of command, both political and military would run all the way back to Tudjman's desk in Zagreb. When the war began the HVO probably had some 15 000 and perhaps as many as 20 000 troops under arms. They were initially formed as «Croatian Defense Councils» for each Croat-controlled municipality... But would later be organized into battalions and brigades. The Bosnian Croat forces were on average better organized and equipped than their Bosnian early counterparts but still lacked the professionalism and expertise of their JNA and Bosnian Serb Army opponents had little armor and artillery. These limitations were to constrain the HVO's performance for the remainder of the war, preventing it from ever becoming robust fully independent fighting force.» (CIA, *op. cit.*, V-1, p.134.)

163. Cette analyse comparative de la formation des forces armées en Bosnie-Herzégovine permet de conclure que :

- A) L'armement des unités militaires était exclusivement organisé dans le cadre des communautés ethniques qui organisent les formations militaires ethniques.
- B) Les Serbes et les Croates en Bosnie-Herzégovine cherchaient l'appui auprès de leurs Etats mères, la Serbie et la Croatie. La présence de l'armée croate de Croatie était constante en Bosnie-Herzégovine durant toute la guerre. La présence de l'armée nationale yougoslave se termine le 19 mai 1992 et, après cette date, l'armée était impliquée dans la guerre en Bosnie-Herzégovine uniquement dans les incidents sporadiques impliquant les violations des frontières et du territoire de la République de Serbie par des forces du Gouvernement central de Bosnie-Herzégovine.
- C) Le parti bosniaque, dans la guerre, n'avait aucun Etat voisin sur lequel il pouvait s'appuyer directement, de sorte qu'il n'a pu s'appuyer que sur lui-même dans l'organisation politique et militaire de son armée. Cependant, la Bosnie-Herzégovine n'était pas seule dans cette guerre, elle était aidée par certains pays musulmans. L'aide reçue par la Bosnie-Herzégovine était reconnue par Alija Izetbegovic qui a, dans son discours cité ci-dessus, exprimé sa reconnaissance aux pays du monde islamique qui étaient responsables pour le succès dans la formation des forces militaires des Bosniaques. Bien entendu, tous les pays musulmans n'étaient pas impliqués dans la guerre en Bosnie-Herzégovine.

Etant donné qu'il n'y a pas d'informations authentiques portant sur le type et le montant de l'aide que les Musulmans de Bosnie-Herzégovine avaient reçue des pays islamiques, je ne veux pas manipuler avec des estimations diverses. Il suffit de dire que cette aide financière, militaire et matérielle existait. Il est aussi tout à fait manifeste que dans l'armée des Musulmans de Bosnie-Herzégovine il y avait un certain nombre de volontaires en provenance des pays islamiques, venus pour aider leurs frères Musulmans dans la guerre de Bosnie-Herzégovine.

164. Les buts de toutes les formations armées pendant la guerre était l'établissement du contrôle sur les territoires que les partis en conflit définissaient comme les territoires de leur communauté ethnique.

Madame le président, je terminerai ma première partie de la plaidoirie d'aujourd'hui et je vous prie si vous pouvez nous donner une pause maintenant.

The PRESIDENT: Je le ferai. Thank you, professor Stojanović.

M. STOJANOVIĆ : Merci, Madame le président.

The PRESIDENT: The Court will rise for 15 minutes.

The Court adjourned from 11.20 to 11.35 a.m.

The PRESIDENT: Please be seated. Professor Stojanović, you have the floor.

M. STOJANOVIĆ : Madame le président, Messieurs les juges, je continuerai ma plaidoirie avec une analyse des conflits armés en Bosnie-Herzégovine.

Quatrième partie

Les conflits armés en Bosnie-Herzégovine

165. Madame le président, Messieurs les juges, je pense que le conflit armé en Bosnie-Herzégovine est bien plus compliqué que le requérant ne le présente. Je suis favorable à l'opinion du général sir Michael Rose qui dans son livre *Fighting for Peace* (Harvell Press, London, 1998, p. 3) a déclaré «the situation in Bosnia was not simply that of one nation invading another. It was a civil war about territory in which the Bosnian Croats and the Bosnian Serbs sought to secede from the State and join with their compatriots in neighboring Croatia and Serbia.» Et il poursuit : «Nevertheless, the ethnic differences in Bosnia which were to result in a three-sided civil war over territory are minored elsewhere in the world and the story of the UN peacekeeping force in Bosnia raises important questions for the future.» (P. 7.) A la même page, sir Michael Rose cite Edmund Burke qui disait que : «Civil wars strike deepest of all into the manners of the people. They corrupt morals; they pervert even the natural taste and relish of equity and justice.» Comme commandant de la FORPRONU en Bosnie-Herzégovine, le général Rose y a pu voir personnellement les événements qu'il a pu également voir dans les autres missions auxquelles il a participé.

166. Il ressort de ce que je viens de dire que le commencement de la guerre en Bosnie-Herzégovine, après la reconnaissance de la Bosnie-Herzégovine par l'Union européenne et les Etats-Unis, respectivement les 6 et 7 avril 1992, a été préparé d'avance. Je dirai même que le conflit a été attendu car toutes les parties formaient les unités militaires et armaient les peuples. L'expérience historique démontre que l'armement est le plus important indicateur des préparations pour la guerre et particulièrement lorsqu'il s'intensifie et dépasse quantitativement l'armement habituel nécessaire pour l'entretien de la force armée dans le temps de paix. Dans le cas de la Yougoslavie, l'armement a eu lieu au milieu d'une crise économique et malgré elle ainsi que malgré la pauvreté qui s'amplifiait. En plus, l'armement a eu lieu au sein des groupes ethno-nationaux qui étaient en conflit depuis un certain temps.

167. Madame le président, Messieurs les juges, je crois que j'ai démontré clairement le processus de l'armement et de l'organisation militaire de tous les trois groupes ethno-nationaux en Bosnie-Herzégovine. Je dois souligner que tous les trois groupes susmentionnés ont eu l'appui à l'extérieur : les Serbes en Serbie, les Croates en Croatie et les Musulmans bosniaques dans certains pays musulmans du Moyen-Orient. L'organisation de l'armement démontre à première vue que les préparatifs pour le conflit armé menaient vers un conflit armé interethnique. Cependant, ce conflit avait aussi d'autres caractéristiques, par exemple, il contenait les éléments sociaux mais sa caractéristique fondamentale et la plus profonde était la prise et la sauvegarde des territoires. Les Musulmans bosniaques voulaient contrôler toute la Bosnie-Herzégovine, tandis que les Serbes et Croates voulaient contrôler les territoires qu'ils considéraient comme les leurs. La raison du commencement du conflit en Bosnie-Herzégovine, la raison de la guerre en Bosnie-Herzégovine est en effet la lutte pour les territoires. Cette lutte pour les territoires compliquait d'avantage la situation et rendait la recherche d'une solution pacifique encore plus difficile.

168. La création des entités à la fin du conflit est la meilleure preuve que la guerre en Bosnie-Herzégovine était une guerre pour le contrôle des territoires. Les Serbes et les Croates n'ont jamais nié aux Musulmans bosniaques le droit de disposer des territoires sur lesquels ils auraient un pouvoir souverain et indépendant. La seule question qui se posait était la question de l'étendue des territoires que les Serbes et les Croates étaient prêts à abandonner aux Musulmans bosniaques. La paix a pu être établie à Dayton car les entités territoriales garanties par les facteurs

internationaux étaient formées, ce qui a réglé les relations entre les groupes ethno-nationaux dans la Bosnie-Herzégovine. Ainsi, la guerre terrible et destructive qui a provoqué d'énormes souffrances et tellement de victimes a enfin été terminée sur une paix qui ressemblait étrangement aux solutions proposées avant le commencement de la guerre. Aucun groupe ethno-national n'a gagné la guerre, mais tous les groupes ont obtenu les territoires sur lesquels ils pouvaient organiser un pouvoir plus ou moins autonome.

169. La guerre en Bosnie-Herzégovine était une guerre civile entre les groupes ethno-nationaux, car les participants à cette guerre étaient ces groupes, mais les objectifs de cette guerre n'étaient que les territoires et leur contrôle. La destruction d'un groupe n'était pas le but de cette guerre, elle n'a jamais été envisagée dans la guerre en Bosnie-Herzégovine. En Bosnie-Herzégovine, le succès de la mobilisation a été grand, mais uniquement dans le cadre des groupes ethno-nationaux. Nous ne pouvons pas démontrer une résistance aux appels à la mobilisation venant des structures nationales en Bosnie-Herzégovine, mais nous pouvons prouver que certains Serbes, certains Croates et certains Musulmans se sont réfugiés en Serbie afin d'éviter la guerre. Certains d'entre eux y sont restés et y vivent aujourd'hui. Egalement, un certain nombre de familles mixtes s'est installé en Serbie après avoir quitté la Croatie et la Bosnie-Herzégovine où la pression devenait trop importante.

170. La mobilisation n'a pas eu lieu en Serbie pendant la guerre en Bosnie-Herzégovine. Par ailleurs, un nombre insignifiant de groupes volontaires est allé en Bosnie-Herzégovine pour y participer dans la guerre et ces groupes étaient menés par les individus originaires de la Bosnie-Herzégovine. En conséquence, la guerre en Bosnie-Herzégovine était une guerre locale entre les groupes ethno-nationaux, vivant sur les territoires de la Bosnie-Herzégovine, qui était, ne l'oublions pas, l'Etat des Musulmans, des Serbes et des Croates. Les membres des groupes nationaux vivant ailleurs, et notamment en Serbie, n'avaient pas une volonté politique, morale ou psychologique pour participer dans cette guerre qui n'était pas la leur. Ainsi, plus de vingt mille Musulmans vivaient pendant toute la guerre à Belgrade et y vivent aujourd'hui. Ces Musulmans n'étaient pas objet d'aucune discrimination et eux-mêmes, pour la plupart, n'avaient aucune envie d'aller se battre en Bosnie-Herzégovine auprès des Musulmans bosniaques.

171. En conséquence, je considère que la guerre en Bosnie-Herzégovine était une guerre civile et interne, dont le but était le contrôle des territoires. En aucun cas cette guerre n'était la tentative du peuple serbe ou de l'Etat serbe de détruire un autre groupe ethnique, national ou religieux. Cette guerre ne peut être qualifiée autrement qu'une guerre civile menée entre les citoyens de la Bosnie-Herzégovine appartenant aux ethnies différentes afin de prendre les territoires et établir les frontières de leurs entités.

172. Comme preuve que la guerre en Bosnie-Herzégovine était une guerre civile interne pour les territoires, je présenterai une courte chronologie des conflits qui ont eu lieu en Bosnie-Herzégovine dans les années 1992-1995 entre les trois groupes nationaux y vivant depuis des siècles.

La guerre entre les Musulmans bosniaques et les Croates

173. Au début de l'année 1993 une guerre atroce a commencé entre les Croates et les Musulmans. D'après le rapport de la CIA

«After a week of rising interethnic tensions across the entire Central Bosnian area, the two ostensible allies clashed openly on 12 January 1993, in Gornji Vacuf [c'est une ville en Bosnie-Herzégovine] — a predominantly Muslim town in what had been designated a Croat-majority canton. HVO forces firing from commanding positions in the hills to the southeast began a drive to force the Muslim defenders out of most of the town.» (CIA, *op. cit.*, p. 190.)

174. Le conflit armé entre les Croates et les Musulmans s'est répandu rapidement en janvier, février et mars 1993. Bien que le président croate Franjo Tudjman ait publié le 28 mars 1993 un accord conclu avec les Musulmans de Bosnie sur la création du commandement commun des forces croates (HVO) et des forces musulmanes (l'armée de la Bosnie-Herzégovine), ces deux armées alliées ont recommencé les combats trois semaines seulement après la signature de cet accord. En effet, cet accord n'a pas pu mettre un terme à la guerre entre les Croates et les Musulmans bosniaques.

175. Pas plus tard que le 16 avril 1993, les forces croates sont entrées dans le village d'Ahmici dans la vallée de la rivière Lasva en y commettant des atrocités. Les événements de la guerre entre les Croates et les Musulmans ont été rapportés dans le rapport de la CIA

«When British UN peacekeepers arrived in the village on 19 April to investigate Bosnian charges of a massacre, they found that the entire village had been

systematically destroyed. The main mosque had been burned and its minaret felled by explosives detonated at the base. The majority of the houses had also been put to the torch, their roofs collapsed by the flames. Only Croat-owned buildings remained intact. Burned-out cars, blackened private driveways, and livestock lay dead in the streets and gardens. An entire family of seven was found dead in one house, including two young children who had almost certainly burned to death...» (CIA, *op. cit.*, p. 192.)

176. Un autre exemple de l'intensité du conflit entre les Croates et les Musulmans est le destin de la ville de Mostar qui, selon le requérant, serait une ville où les Serbes auraient commis le génocide contre les Musulmans. Cependant, la vérité de Mostar est toute autre, car au début du conflit entre les Croates et les Musulmans, les Serbes, qui avant la guerre faisaient environ 20 % de la population de Mostar, n'y existaient plus. Les événements qui se sont ensuivis à Mostar sont le mieux décrits dans le rapport de la CIA selon lequel

«By the late summer of 1993, Mostar became the most divided city in divided Bosnia — Herzegovina. Before the war the greater Mostar metropolitan area's population of some 120,000 citizens showed a very marginal Muslim plurality: 35 percent Muslims, 34 percent Croats, and 19 percent Serbs. Within urban Mostar itself, there a higher fraction of Muslims — 52 percent. When the ethnic violence cut through the city center, Mostar's roughly 55,000 Muslim townspeople found themselves squeezed into the smaller and besieged East Mostar section, forced off the western bank of the river and with only a medieval footbridge ... linking the two halves of the city.» (CIA, *op. cit.*, p. 200.)

177. Le conflit entre les Croates et les Musulmans avait duré, dans une succession des offensives et contre-offensives des deux côtés et avec la réussite différente et changeante jusqu'au 23 février 1994 quand les commandants du gouvernement central de Sarajevo et du gouvernement de l'entité croate Herceg Bosna — c'est un nom pour le parti considéré par les Croates comme le leur — ont signé le cessez-le-feu. Un mois plus tard, un accord portant sur l'union des deux armées a été signé et les anciens adversaires sont devenus les alliés dans la guerre contre les Serbes.

178. Puisque la guerre a commencé comme une guerre entre les Serbes, d'un côté, et les Croates et les Musulmans, de l'autre côté, le conflit entre les Musulmans et les Croates a transformé cette guerre en une guerre tripartite. Dans la guerre entre les Croates et les Musulmans, les mêmes événements que ceux que nous avons connus dans la guerre entre les Musulmans et les Serbes ont eu lieu. Exactement les mêmes événements que ceux que le requérant nous a montrés comme spécifiques à la guerre entre les Serbes et les non-Serbes se sont produits dans la guerre entre les Croates et les Musulmans. Cette guerre, comme toute guerre civile, a connu tous les

malheurs : les meurtres, les viols, la torture, la destruction de la propriété culturelle, religieuse et historique, le transfert forcé et la déportation de la population. Dans certains travaux qui ont eu pour objet le conflit entre les Croates et les Musulmans, les auteurs citent, par exemple Ivica Milivončić dans son œuvre intitulée *Le crime avec le sceau*, publiée à Zagreb en 1998 (centre pour la recherche de documentation et pour l'analyse des informations relatives à la guerre patriotique (www.hic.hr/ratni-zlocini/B-H/tab00.JPG)), le nombre de cent quarante mille Croates déplacés et déportés pendant la guerre avec les Musulmans.

Pendant la durée de la guerre entre les Croates et les Musulmans, les Serbes ont consolidé leurs positions et ont utilisé cette guerre pour consolider leurs territoires menacés par les forces croates ou musulmanes et surtout afin de renforcer le corridor de l'importance stratégique qui liait la Bosanska Krajina (la Bosnie occidentale) à la Bosnie orientale. En raison de cette conception stratégique et afin de maintenir l'équilibre, l'armée de la Republika Srpska aidait aussi bien les Croates que les Musulmans dans leur conflit mutuel. Le soutien donné aux Musulmans dans leur guerre contre les Croates démontre qu'aucune intention de destruction des Musulmans en tant que groupe n'a jamais existé. Si cette intention existait les Serbes aurait soutenu exclusivement les Croates ou bien ils auraient tout simplement utilisé la guerre entre les Musulmans et les Croates pour les attaquer et les uns et les autres. Or, bien qu'ils aient pu, les Serbes n'ont jamais lancé une telle attaque et ils n'avaient jamais l'intention de le faire.

179. Madame le président, Messieurs les juges, je ne veux pas décrire toutes les atrocités commises pendant la guerre entre les Croates et les Musulmans dans les années 1993 et 1994. Cette guerre est mentionnée ici devant vous pour vous démontrer l'ampleur de la tragédie de tous les peuples en Bosnie-Herzégovine. Le requérant a montré dans ses écritures une vision simpliste de la guerre et de la situation en Bosnie-Herzégovine car il n'a pas voulu montrer la complexité des rapports entre les groupes ethno-nationaux en Bosnie-Herzégovine afin d'occulter la nature et les causes réelles de cette guerre civile interne entre les peuples de la Bosnie-Herzégovine.

Le conflit armé entre les Musulmans

180. Un autre événement tragique, l'une parmi autant de tragédies en Bosnie-Herzégovine, était le conflit armé entre les deux fractions musulmanes, le conflit entre les forces

gouvernementales fidèles à Alija Izetbegovic et les forces fidèles à Fikret Abdic, le leader incontesté des Musulmans de la Bosnie occidentale.

181. L'ancien allié d'Alija Izetbegovic, Fikret Abdic, est passé en opposition en raison de sa politique modérée face à la politique radicale d'Alija Izetbegovic. Le conflit entre Alija Izetbegovic et Fikret Abdic s'amplifie après le 21 juin 1993, le motif d'amplification de leur désaccord était les négociations organisées par l'Union européenne à Genève qui étaient liées au plan de Vance-Stoltenberg, destiné à instaurer la paix en Bosnie-Herzégovine. Comme l'un des membres de la présidence de la Bosnie-Herzégovine, Fikret Abdic, contrairement à la volonté d'Alija Izetbegovic, voulait assister aux négociations à Genève. Le conflit politique entre Alija Izetbegovic et Fikret Abdic a atteint sa culmination avec l'exclusion de ce dernier de la présidence. Après cette exclusion Fikret Abdic quitte Sarajevo et rentre à Bihac, la ville où il avait beaucoup de partisans et où il proclame la région autonome de la Bosnie occidentale (APZB). La région est rapidement dotée des formations armées, car une partie du 5^e corps de l'armée de la Bosnie-Herzégovine stationné à Bihac a abandonné les forces gouvernementales musulmanes et est passée sous le commandement de Fikret Abdic. Les forces de Fikret Abdic entrent immédiatement en conflit armé avec le reste du 5^e corps de l'armée de la Bosnie-Herzégovine resté fidèle à Alija Izetbegovic. Dans son rapport, la CIA décrit la situation à Bihac de manière suivante :

«Open violence between the rival forces began in the early days of October, as for the first time Muslims fought not only Serbs and Croats but other Muslims. UNPROFOR attempted to negotiate a truce between the two Muslim factions before the violence escalated out of control, but the Abdic representatives refused to attend the talks.» (CIA, *op. cit.*, p. 188.)

182. Ce conflit, tout comme le conflit entre les Musulmans et les Croates, avait sa logique militaire et durait jusqu'au mois d'août 1995.

183. Pendant le conflit entre les forces musulmanes fidèles à Alija Izetbegovic et les forces musulmanes fidèles à Fikret Abdic, la Republika Srpska soutenait l'option modérée représentée par Fikret Abdic. Un accord de reconnaissance mutuelle entre la Republika Srpska représentée par Radovan Karadzic et la région autonome de la Bosnie occidentale représentée par Fikret Abdic a été conclu en octobre 1993. La Republika Srpska et la région autonome de la Bosnie occidentale ont entretenu les relations économiques et les rapports amicaux jusqu'à la fin de la guerre et la défaite définitive des forces de Fikret Abdic. En effet, la région autonome de la Bosnie

occidentale, une région musulmane dirigée par Fikret Abdic, le Musulman mais l'opposant politique d'Alija Izetbegovic, a été l'alliée économique, politique et militaire de la Republika Srpska. A plusieurs reprises, plusieurs milliers de civils, mais aussi de militaires musulmans, partisans de Fikret Abdic, ont cherché abri auprès des Serbes de Bosnie ou de Croatie devant les attaques lancées contre eux par les forces musulmanes fidèles à Alija Izetbegovic. Ces Musulmans partisans de Fikret Abdic ont toujours été bien accueillis et protégés par les Serbes et en Republika Srpska en Bosnie-Herzégovine et en Republika Srpska Krajina en Croatie.

Le conflit armé entre les Musulmans et les Serbes

184. Le conflit entre les Serbes et les Musulmans dans cette guerre globale, où tous étaient contre tous, n'était pas différent des autres conflits existants sur le territoire de la Bosnie-Herzégovine. Tout au début de la guerre, les Serbes ont su prendre le contrôle sur la majorité des territoires qu'ils voulaient contrôler.

Ainsi, à la fin de l'année 1992 et en tout cas en 1993, les Serbes en Republika Srpska ont contrôlé les territoires qu'ils ont considérés comme les leurs. Pour cette raison, les Serbes étaient prêts, à cette époque, à mettre la fin à la guerre. De l'autre côté, les Musulmans insistaient sur la continuation de la guerre justement afin de prendre les territoires contrôlés par les Serbes. En effet, l'objectif des Musulmans et plus tard de la fédération croato-musulmane était exactement le même que l'objectif des Serbes de Bosnie, à savoir la prise et le contrôle des territoires. Ce fait est confirmé par le rapport de l'Institut néerlandais pour la documentation de la guerre selon lequel

«Sarajevo defenders — initially numbering perhaps 10,000 to 15,000 armed personnel of all types, with only a few heavy weapons and very limited ammunition — were a motley lot... After a series of inconclusive skirmishes, the Bosnian Government attempted its first major offensive operation from within the city on 8 June [it means 1992]. Bosnian Army forces mounted several simultaneous attacks aiming to capture four critical hilltop positions overlooking the city center...»

Plus tard, en 1993, Sarajevo est devenu une zone de sécurité, proclamée par le Conseil de sécurité des Nations Unies, mais cela n'a pas empêché les forces de l'armée de la Bosnie-Herzégovine d'augmenter la force militaire de Sarajevo à quarante cinq mille hommes dans la ville même et à soixante-dix mille hommes si l'on compte les positions tenues par l'armée de la Bosnie-Herzégovine autour de Sarajevo.

185. Donc, à partir de l'année 1993, les Musulmans et ensuite la fédération ont essayé par tous les moyens d'entretenir le conflit et ont insisté sur leur prolongement afin d'étendre leur contrôle sur les territoires pour lesquels ils considéraient qu'ils leur appartenaient. Le général sir Michael Rose a exprimé l'opinion suivante sur la politique des Musulmans bosniaques pendant son séjour en Bosnie-Herzégovine :

«By mid-1994 the Bosnian Government had undoubtedly ceased to support the peacekeeping efforts of the UN, believing that a ceasefire might turn into a permanent freezing of the conflict line which would then result in an unfair division of the country. It therefore ordered its army to move to offensive operations to recover territory lost in previous battles with the Serbs, thus bringing it into confrontation with the UN whose job it was to restore peace in the country... The Bosnian Army had an additional aim of getting the US and NATO committed to the war on the ground... UN peacekeeping efforts to halt the fighting were clearly an obstacle to their endeavours and by 1994 it became obvious to us in Sarajevo that the UN primary to alleviate the suffering of the people was of less consequence to Bosnia's leaders than the achievement of their own political goal.» (*Op. cit.*, p. 9.)

186. Afin de réaliser la victoire militaire dans la guerre, le gouvernement à Sarajevo a utilisé tous les moyens, y compris les zones de sécurité qui contrairement à ce que leur nom pourrait indiquer, n'étaient jamais démilitarisées et de ce fait étaient utilisées comme des bases militaires des unités de l'armée de la Bosnie-Herzégovine d'où celles-ci lançaient des attaques sur les forces armées des Serbes de Bosnie mais aussi sur les villages voisins habités par les Serbes infligeant des pertes à l'armée de la Republika Srpska mais aussi de grandes souffrances à la population civile serbe. Ces zones de sécurité étaient constituées en avril-mai 1993 à Srebrenica, Sarajevo, Tuzla, Žepa, Gorazde et Bihać. La CIA a décrit la situation militaire à Srebrenica, supposée démilitarisée, dans son rapport dans les termes suivants :

«Under the terms of the UNSC resolution as finally written, the Srebrenica area was to become a demilitarized zone. The Bosnian Army forces in the Srebrenica enclave were supposed to turn in all their weapons at UN-supervised control points, while UNPROFOR was supposed to enforce a permanent cease-fire around the enclave, supervise the enclave's demilitarization, and respond to any Serb attacks. Neither provision really came to pass as originally intended.» (CIA, *op. cit.*, vol. I, p. 319-320.)

A titre d'exemple, l'état-major de la 28^e division de l'armée de la Bosnie-Herzégovine était à Srebrenica. Conformément au témoignage du commandant en chef de l'armée de la Bosnie-Herzégovine, le général Hadzihasanovic, lors du procès Krstic, la 28^e division disposait à Srebrenica d'une force de plus de cinq mille hommes. Egalement, le 5^e corps de l'armée de la

Bosnie-Herzégovine avait son siège à Bihac, qui était également une zone de sécurité ; Tuzla, une autre zone de sécurité, était le siège du 2^e corps de l'armée de la Bosnie-Herzégovine. Finalement, la zone de sécurité Gorazde a été utilisée pour des attaques armées sur les Serbes. Ce fait a été rapporté dans le rapport de la CIA selon lequel :

«After some early sparring, the Government troops launched a major offensive in late July, seizing the passage to Gorazde and pushing VRS troops out of Trnovo... Although Serb forces won the first round of fighting, seizing most of Rogatica municipality and positions southeast of Visegrad, a series of Bosnian Army attacks from late August to November retook key territory around Visegrad.» (Goražde, Istočna Bosna, July 1992, CIA, p. 151.)

187. La situation n'a pas été différente en 1995, l'année qui a permis à l'armée de la Bosnie-Herzégovine, en coopération avec son allié retrouvé, les Croates de Bosnie, mais également en coopération avec l'armée de la République de Croatie, de conquérir les territoires qu'ils considéraient comme les leurs. Ayant enfin réalisé cet objectif, la conclusion de la paix est devenue possible et elle s'est réalisée à Dayton. A titre d'exemple, nous citons certains exemples des attaques armées et offensives menées par l'armée de la Bosnie-Herzégovine et les forces croates en 1995 rapportés par l'Institut néerlandais pour la documentation de guerre :

Le 1^{er} mai 1995 : les forces croates profitent de l'offensive à la région de la Slavonie occidentale afin d'attaquer les positions serbes en Bosnie-Herzégovine :

«Four months cease-fire ends and fights escalate. Start of the Croatian offensive, 'Operation Flash', to retake western Slavonia and launch attacks on 3 fronts against Krajina Serbs. 2 Croatian MiG-21s attack key bridge on Sava river linking Croatia to Bosnia. Sniping increases along Sniper Alley. Serbs also shell village of Pazaric (10 miles SW of Sarajevo) killing 2. More fighting around Brcko as Croatian government forces shell corridor. Government troops come under Serb attack in corridor while other government forces launch attack against Serb communication tower in Majeвица hills (S. of Brcko).»

Le 5 mai 1995 : les troupes du Gouvernement central de la Bosnie-Herzégovine attaquent la région de Turbe en Bosnie-Herzégovine.

Le 15 juin 1995 : les forces du Gouvernement fédéral attaquent les positions serbes à Ilijas et Vogosca ainsi que sur la route Teslic-Doboj-Banja Luka.

Le 27 juillet 1995 : les forces croates attaquent les régions occidentales en Bosnie : «HVO forces advancing along Tomislavgrad-Grahovo line, and in Livno region, now within 4 km of

Glamoc and 8 km from Grahovo. 250 Serbs flee to Knin, while Muslim refugees in north now number 8,000 in Bihac.»

Le 12 août 1995 : les forces croates attaquent les Serbes en Herzégovine : «Croatian forces launch new attack on Serbs near Dubrovnik, Serbs fleeing from Trebinje inside Bosnia. Bosnian Government forces pushing towards Donji Vakuf, Bosanska Krupa, and Prijedor with Bosnian Croatian forces providing some artillery support (1,300 explosions in 3 hr period).»

188. La conclusion définitive qui s'ensuit de la présentation de la chronologie des événements en Bosnie-Herzégovine montre clairement que la guerre en Bosnie-Herzégovine était une guerre typique dont le seul objectif était la prise et le contrôle des territoires que les différents groupes nationaux considéraient comme les leurs pour diverses raisons dont la raison la plus importante tient à l'histoire. Cet objectif de la guerre a été définitivement confirmé par l'accord de Dayton.

Les victimes du conflit

189. Lors du conflit en Bosnie-Herzégovine, toutes les trois parties avaient des victimes. Ces victimes ont subi toutes sortes de violences, certaines étaient tuées, d'autres déplacées. Afin d'obtenir une image fidèle de ce conflit, il faut connaître le nombre total de personnes tuées. Malheureusement, le requérant n'a même pas essayé d'établir le nombre exact des victimes, mais il n'a pas hésité à utiliser des sources différentes, et le plus souvent ses propres sources, essayant de multiplier le nombre des victimes afin de convaincre la Cour que le génocide a été commis contre les Musulmans en Bosnie-Herzégovine.

190. Ainsi, le requérant affirme dans sa requête :

«Depuis la fin de la seconde guerre mondiale et les révélations des horreurs de la «solution finale» de l'Allemagne nazie, l'Europe n'avait pas été témoin de l'anéantissement total d'un peuple pour la seule raison qu'il appartient à un groupe national, ethnique, racial ou religieux donné, comme tel. Les crimes abominables qui ont lieu actuellement dans la République de Bosnie-Herzégovine ne peuvent être désignés que par un seul nom : génocide.» (Requête, 20 mars 1993, p. 3.)

Le demandeur a levé une mise en garde contre «la destruction du peuple bosniaque» et a déclaré que le peuple et l'Etat de Bosnie-Herzégovine ont souffert actuellement des effets du génocide qui leur est imposé par la Yougoslavie.

191. Et dans le mémoire le requérant continue :

«Ce procès ne peut avoir qu'un aspect rédempteur. Il est du pouvoir de la Cour de faire sortir la convention sur le génocide de l'abstraction poussiéreuse des bibliothèques de droit et des musées des souvenirs pieux pour la brandir comme un bouclier efficace, capable de protéger les générations présentes et futures... [L]a Cour ne rendra pas la vie aux quelque deux cent mille à deux cinquante mille êtres humains qui ont déjà péri...» (MBH, 15 avril 1994.)

192. Egalement dans le mémoire (15 avril 1994, par. 2.1.0.8), le requérant affirme «que le nombre total de personnes tuées, essentiellement musulmanes, mais aussi croates, est d'environ un quart de million...» Egalement, le requérant affirme que ces chiffres étaient recueillis par l'Institut de la santé de la Bosnie-Herzégovine en février 1994, donc ces chiffres ne concernent que la période de 1992 à février 1994 et même dans cette période le requérant indique des chiffres qui n'ont jamais pu être confirmés, bien que la guerre ait duré encore autant de temps que la période à laquelle ces chiffres se réfèrent. Conformément à ces chiffres et concernant soixante et une municipalités, ce qui représente 65 % de territoire de la Bosnie-Herzégovine, il y aurait eu en Bosnie-Herzégovine jusqu'en février 1994 :

- 142 334 personnes tuées (dont 16 510 enfants);
- 161 755 personnes blessées (dont 33 734 enfants);
- 72 282 grièvement blessées (dont 18 056 enfants) :
- au moins 20 000 viols;
- 2 600 000 réfugiés et personnes déplacés;
- au moins 500 mosquées détruites.

193. Madame le président, Messieurs les juges, la Serbie-et-Monténégro est accusée du génocide et elle est obligée d'établir la vérité. Le peuple serbe et l'Etat de Serbie-et-Monténégro compatissent avec toutes les victimes de ce conflit terrible sans égard à leur appartenance nationale ethnique ou religieuse, ils compatissent avec les Croates, les Musulmans bosniaques et les Serbes, avec tous ceux qui ont souffert dans cette malheureuse et atroce guerre civile et ils regrettent de devoir faire l'analyse des chiffres qui, d'une certaine manière, réduit les souffrances des êtres humains ainsi que les êtres humains aux chiffres sans visage. Je vous prie par avance de m'excuser pour cette analyse que je dois faire.

194. Je suis obligé d'entrer dans cette discussion sur le nombre des victimes car les recherches récentes du Centre de recherche et de documentation de Sarajevo montrent une autre image tout à fait différente de l'image présentée par le requérant. Le nombre de victimes n'atteint pas des nombres avancés par le requérant, il est beaucoup plus petit. Le président du centre susmentionné, M. Mirsad Tokača, qui est un Musulman bosniaque, a exposé lors d'une conférence tenue à Banja Luka le 15 décembre dernier les informations suivantes : le Centre a établi que lors de la guerre en Bosnie-Herzégovine 93 837 personnes de toutes les nationalités, donc les Musulmans, les Croates et les Serbes avaient été tuées. De plus, ce nombre comprend aussi bien les victimes civiles que les militaires tués lors des combats. M. Tokaca a ensuite précisé que parmi les personnes tuées, 30 173 étaient des combattants musulmans et 35 514 étaient des civils musulmans. Bien qu'il existe la possibilité que le nombre total des victimes soit augmenté, ce nombre total, selon les paroles de Tokaca, ne devrait pas dépasser le chiffre de 100 000 victimes. Nous sommes très loin donc des chiffres avancés par le requérant qui veut faire croire que seulement dans la première partie de la guerre jusqu'au mois de février 1994, 142 334 personnes étaient tuées.

195. Les recherches de M. Tokaca sont conformes aux rapports et aux témoignages des experts devant le Tribunal pour l'ex-Yougoslavie. Par ailleurs, ces recherches montrent qu'un grand nombre de victimes ont péri dans les combats. Malheureusement, cette recherche n'a pas établi le nombre des victimes dans chaque conflit individuel, le conflit entre les Musulmans et les Croates, conflit entre les Musulmans et les Musulmans, le conflit entre les Croates et les Serbes et le conflit entre les Musulmans et les Croates. Il est d'ailleurs bien probable qu'il n'est même pas possible d'établir précisément combien de victimes chacun de ces conflits avait produit. En effet, la complexité du conflit qui a eu lieu en Bosnie-Herzégovine de 1992 à 1995 est telle que ce conflit est le mieux caractérisé par la maxime de Hobbes *bellum omnium contra omnes*.

Homogénéisation ethnique

196. S'agissant du déplacement de la population, il ne m'est pas possible d'exposer devant vous tous les cas du déplacement volontaire et forcé de la population serbe et non serbe de leurs foyers. Ce déplacement est la conséquence directe du conflit armé, mais aussi de la situation

économique dramatique et bien entendu de la politique menée par les partis au pouvoir. J'ai dit et redit que toutes les parties au conflit menaient la guerre afin d'établir le contrôle sur les territoires. La meilleure preuve de cette thèse se trouve dans les sources citées par mon collègue distingué M^e van den Biesen, à savoir le travail de Mme Ewa Tabeau utilisé dans le procès de Slobodan Milosevic devant le Tribunal pour l'ex-Yougoslavie. En effet, conformément à Mme Tabeau, la structure ethnique de la population en Bosnie-Herzégovine en 1997, donc après la guerre, est quasi identique à celle qui existait en 1991, donc avant la guerre. Ainsi, avant la guerre la population non serbe faisait 67,8 % de la population de la Bosnie-Herzégovine. Après la guerre, le pourcentage de la population non serbe en Bosnie-Herzégovine est 64,7 %. Cependant, le pourcentage des Musulmans prétendument victimes du génocide en Bosnie-Herzégovine a augmenté car les Musulmans avant la guerre faisaient 42,2 % de la population totale en 1991, tandis qu'après la guerre ils faisaient 45,5 % de la population totale en Bosnie-Herzégovine. Vous avez dans votre dossier un graphique sur ces données. Madame le président, Messieurs les juges, il est impossible que le groupe qui aurait été victime du génocide augmente le pourcentage de sa participation sur les territoires où ce génocide aurait été commis. En raison de la comparaison inadéquate du professeur Franck qui voulait faire croire que les événements en Bosnie-Herzégovine lui rappellent l'holocauste, car il a déclaré dans son discours du 2 mars 2006 «do this pictures remind you — as I am afraid, they remind me — of the burnt out Synagogues of Berlin and Frankfurt after Krystalnacht», je suis obligé encore une fois de faire l'analyse du nombre des victimes et de dire que neuf millions de Juifs avaient vécu en Europe avant la deuxième guerre mondiale. Ils n'étaient que trois millions après la deuxième guerre mondiale. Madame le président, Messieurs les juges, soit six millions de Juifs ont péri lors de la deuxième guerre mondiale, à savoir 67 % de la population juive de l'Europe. Il est certain que la guerre en Bosnie-Herzégovine, malgré toutes les atrocités, ne peut être comparée à la folie des nazis.

197. De l'autre côté, nul ne peut contester que l'homogénéisation ethnique a été effectuée en Bosnie-Herzégovine dans la guerre de 1992 à 1995. Cependant, il ne s'agissait pas d'une politique unilatérale et encore moins du nettoyage ethnique unilatéral planifié par les Serbes. Il n'est également pas vrai que les Musulmans auraient pendant toute la guerre tendu à créer la société multiethnique, ce que notre collègue distinguée Mme Laura Dauban voulait présenter par les

paroles du premier ministre de la Bosnie-Herzégovine, Haris Silajdzic, qui a déclaré en 1995 : «Our history is our guarantee. Our credibility is our history, the history of this conflict in which these authorities have demonstrated maximum tolerance even at the most difficult moments... There are probably some exceptions that probably only confirm the rule.» Ces paroles et leur objectif doivent être mis en doute par le simple fait que le pourcentage de Serbes vivant avant la guerre sur les territoires contrôlés par la Fédération était de 18,5 %. Après la guerre seulement 1,9 % des Serbes sont restés y vivre. La situation des Serbes en Fédération était identique à la situation des non-Serbes en Republika Srpska. Ceci n'excuse pas des actes criminels commis, mais clarifie la situation en Bosnie-Herzégovine. Comme je l'ai dit, cette guerre était une guerre de tous contre tous. Contrairement à la thèse du requérant, cette guerre a fait des victimes dans toutes les communautés et sur la totalité du territoire de la Bosnie-Herzégovine.

198. Le requérant affirme que le plus grand nombre des personnes déplacées et des réfugiés étaient des Musulmans et en conclut que ce nombre de Musulmans victimes du nettoyage ethnique aurait constitué le génocide. Les faits sont tout autres. Conformément au rapport d'Ewa Tabeau, le nombre de réfugiés et de personnes déplacées est conforme à la structure ethnique de la population en Bosnie-Herzégovine, telle qu'elle était avant la guerre. Ainsi, les Musulmans faisant avant la guerre 44 % de la population de la Bosnie-Herzégovine faisaient 46 % des réfugiés et des personnes déplacées. Les Serbes étant 31 % de la population de la Bosnie-Herzégovine avant la guerre faisaient 32 % des réfugiés et des personnes déplacées.

199. Je défends mon Etat, la Serbie-et-Monténégro, du génocide et je n'ai pas l'intention d'accuser personne pour les crimes commis à l'encontre des Serbes lors de cette guerre terrible. Par ailleurs, je ne pense pas que les crimes d'une partie peuvent excuser les crimes de l'autre. Cependant, et dans le seul but de démontrer la vraie nature de cette guerre, je dois brièvement exposer les crimes dont les civils serbes étaient victimes sur les territoires contrôlés par le Gouvernement de Sarajevo.

200. En effet, les premiers réfugiés du territoire de Bosnie-Herzégovine étaient des Serbes de Bosanski Brod, de Sijekovac et de Kupres. Comme des réfugiés présentent des preuves convaincantes de la mise en œuvre d'une politique systématique d'homogénéisation ethnique des territoires qui ne pouvait être réalisée que par les déplacements de populations qui, personne ne le

niera, étaient souvent opérés de force, il nous semble opportun de citer une partie du rapport du rapporteur spécial des Nations Unies, qui rapporte que la Serbie avait accueilli environ quatre cent quarante-cinq mille réfugiés, dont la plupart (deux cent trente-cinq mille, soit 53 %) étaient de la Bosnie-Herzégovine. La plupart de ces réfugiés s'étant réfugiés en Serbie étaient des Serbes (80 %), mais 7,8 % de l'ensemble des réfugiés ayant cherché refuge en Serbie étaient des Musulmans. Ce nombre que je viens de citer de quatre cent quarante-cinq mille réfugiés dont deux cent trente-cinq mille venaient de la Bosnie-Herzégovine est le nombre de réfugiés que la Serbie a accueillis jusqu'à 1993 (Nations Unies, sixième rapport périodique E/CN.4/1994/110, 28 février 1994). Ce nombre n'inclut pas le nombre des réfugiés au Monténégro. Ce nombre n'inclut pas non plus le nombre des réfugiés, bien plus important, venus en Serbie en 1995 après les grandes offensives croates et musulmanes lors desquelles la totalité de la population serbe était expulsée, par exemple, des endroits comme Grahovo, Glamoc, Drvar, Bosanski Petrovac, pour ne parler que des villes et villages en Bosnie-Herzégovine, où les Serbes avant la guerre faisaient environ 90 % de la population.

201. La Serbie a accueilli un grand nombre de réfugiés lors de la guerre en Bosnie-Herzégovine. Devant cette Cour, la Serbie-et-Monténégro est accusée du nettoyage ethnique qui aurait, selon le requérant, constitué le génocide; or, la Serbie était et est encore aujourd'hui l'Etat où le plus grand nombre de réfugiés provenant du conflit qui est jugé devant cette Cour étaient accueillis. Si ces réfugiés étaient musulmans, comment peut-on supposer que cet Etat, la Serbie-et-Monténégro, qui a indiscutablement aidé ces réfugiés, peut être accusé du génocide qu'elle aurait commis contre ce même groupe auquel elle a donné toute l'assistance dont elle était capable compte tenu des conditions difficiles dans lesquelles elle-même se trouvait ? Si ces réfugiés étaient des Serbes comment peut-on affirmer la domination des Serbes sur les non-Serbes en Bosnie-Herzégovine ? Madame le président, Messieurs les juges, je ne veux diminuer la responsabilité de personne, je ne veux diminuer la souffrance de personne, mais la Serbie-et-Monténégro n'a jamais cherché à détruire le peuple musulman ou croate, elle n'a jamais cherché à détruire un groupe national ethnique, racial ou religieux. Elle s'est trouvée submergée par la souffrance terrible des réfugiés venant de ses pays voisins qu'elle a accueillis sans jamais se

demander quelle était leur nationalité, leur religion ou leur ethnie. Mon collègue Vladimir Cvetkovic en parlera avec plus de détails dans son exposé.

202. Il est donc évident que l'homogénéisation ethnique était l'une des conséquences de toutes les guerres qui ont eu lieu sur les territoires de l'ex-Yougoslavie et surtout en raison de sa structure ethnique extrêmement compliquée.

203. Le fait indéniable est que l'homogénéisation était partiellement la conséquence d'une migration de la population forcée certes, mais forcée par le contexte de la guerre, par les combats, par la pauvreté et par l'insécurité inhérente à toute guerre. Le fait est aussi que les parties au conflit se sont employées à déplacer la population de force et avec des méthodes criminelles; mais, d'abord, cette politique était suivie par toutes les parties au conflit et ensuite, malgré le fait que des méthodes criminelles étaient employées, ces actes peuvent certes constituer des crimes de guerre et parfois des crimes contre l'humanité; ils ne constituent en aucun cas le génocide.

Conclusion

204. La guerre en Bosnie-Herzégovine s'est terminée par le traité de paix de Dayton après de longues négociations. La Bosnie-Herzégovine a survécu comme un Etat consistant en deux entités : la Republika Srpska et la Fédération croato-musulmane. L'accord contient également la Constitution de la Bosnie-Herzégovine qui confirmait cette forme du système étatique. Cette Constitution est toujours en vigueur.

205. La nature de la guerre en Bosnie-Herzégovine n'a pas été déterminée par l'accord de Dayton, mais l'accord constate que cette guerre était «un événement tragique». Et, si je peux ajouter, pour moi, c'est la meilleure définition donnée sur la guerre en Bosnie-Herzégovine. Disons que c'est la définition la plus exacte de cette guerre.

206. L'accord de Dayton impose à tous les participants de la guerre l'obligation de coopérer avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. En d'autres termes l'accord de Dayton exige que la responsabilité individuelle soit établie. En revanche, l'accord est silencieux sur toute responsabilité collective ainsi que sur la responsabilité de l'Etat.

207. Je suis absolument d'avis que la guerre en Bosnie-Herzégovine a éclaté à cause des intérêts apparemment irréconciliables des parties en conflit. Ces intérêts paraissaient

irréconciliables en raison de l'obstination des leaders des groupes ethno-nationaux; bien qu'en réalité ils ne l'étaient pas.

208. D'un côté, Alija Izetbegovic, le leader musulman était convaincu que la seule forme acceptable pour la Bosnie-Herzégovine était l'Etat unitaire sans les divisions régionales et cantonales, bien que ces divisions étaient proposées par le plan Cutiliero de 1992.

209. De l'autre côté, les Serbes en Bosnie-Herzégovine voulaient la création du territoire serbe qui allait s'unir avec la Serbie ou qui serait dans une relation fédérale ou confédérale avec les autres territoires ethno-nationaux en Bosnie-Herzégovine.

210. Enfin les Croates voulaient la création du territoire croate qui allait s'unir à la Croatie, ou qui serait dans une relation fédérale ou confédérale avec les autres territoires ethno-nationaux en Bosnie-Herzégovine.

211. Bien entendu, ni les Serbes ni les Croates ne pouvaient s'entendre sur l'étendue des territoires qu'ils voulaient contrôler. Comme aucune des parties n'était prête à accepter un compromis, la guerre a éclaté.

212. La base de cette guerre a été la lutte pour les territoires, et aussi la lutte pour le pouvoir. D'ailleurs, c'est à cause de la lutte pour le pouvoir que le conflit entre les parties a éclaté.

213. Quand une guerre civile intérieure commence, la peur s'installe partout, cette peur explique bien qu'elle ne justifie pas beaucoup de crimes commis en Bosnie-Herzégovine.

214. La peur chez les Serbes a été motivée par le souvenir des crimes commis par les Oustachis pendant la deuxième guerre mondiale. Lors de la deuxième guerre mondiale la Bosnie-Herzégovine était la partie intégrante de l'Etat indépendant croate et certains Musulmans bosniaques étaient alliés des Oustachis. Deux divisions SS étaient créées en Bosnie-Herzégovine, Handzar et la 13^e division musulmane. La peur des Serbes n'est pas restée dans l'histoire, elle existait dans les souvenirs de ceux qui ont eu la chance de survivre la deuxième guerre mondiale.

215. Madame le président, Messieurs les juges, je l'ai dit et je le répète, la peur et les mauvais souvenirs ne peuvent excuser ou justifier les crimes commis, mais ils peuvent les expliquer. Je pense que l'histoire de la Bosnie-Herzégovine ainsi que la mémoire de ses peuples sont trop chargées de souvenirs douloureux et qu'il faudrait se tourner vers l'avenir. Je reviens donc à ma proposition que j'ai exposée dans ma déclaration préliminaire concernant le processus

de réconciliation. Bien entendu, chacun des peuples vivant en Bosnie-Herzégovine devrait confronter sa propre histoire et les actes commis. Merci, Madame le président, Messieurs les juges de la Cour, j'ai terminé ma plaidoirie.

The PRESIDENT: Thank you, Professor Stojanović. The Court will now rise and the oral pleadings of Serbia and Montenegro will resume at 10 o'clock on Monday morning.

The Court rose at 12 h 55 p.m.
